

First Phosphate dépose le rapport technique NI 43-101 pour l'estimation initiale des ressources minérales du site de Bégin-Lamarche, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 31 octobre 2024) - First Phosphate Corp (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) ("First Phosphate" ou la "Société") est heureuse d'annoncer que la Société a déposé son rapport technique pour l'estimation initiale des ressources minérales ("ERM") du projet Bégin-Lamarche, situé à 50 km au nord-ouest de la ville de Saguenay, Québec, Canada.

Le rapport technique, intitulé « Technical Report and Initial Mineral Resource Estimate of The Bégin-Lamarche Phosphate Property, Saguenay – Lac Saint-Jean Region, Northern Québec », daté du 1er novembre 2024 et dont la date d'effet est le 9 septembre 2024, a été préparé par P&E Mining Consultants Inc. conformément à la Norme canadienne 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et soutient les informations publiées par la Société dans son communiqué de presse du 18 septembre 2024. Une copie complète du rapport est disponible sur le site web de First Phosphate à l'adresse www.firstphosphate.com/fr/projects/begin-lamarche et peut être consultée sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) sous le profil de l'émetteur de la Société.

Faits saillants de l'ERM :

- **Modèle 3D du gisement :** <https://www.youtube.com/BéginLamarche 3D>
- **Ressource présumée en fosse : 214,0 Mt @ 6,01 % P₂O₅ (phosphate)**
Ressource indiquée en fosse : 41 Mt @ 6,49 % P₂O₅
- **Incluant Zone Montagne : ressource indiquée de 9,3 Mt @ 8,19 % P₂O₅**
ressource présumée de 6.8 Mt @ 8,57 % P₂O₅
- **Le gisement reste ouvert en profondeur.**
- **Le gisement Bégin-Lamarche contient de très faibles niveaux d'éléments potentiellement délétères.**
- **Les essais métallurgiques indiquent une teneur prévue de concentré d'apatite de 40 % P₂O₅ avec une de récupération de 91 %.**
- **Le gisement Bégin-Lamarche présente le potentiel de récupérer deux produits minéraux supplémentaires : un concentré de magnétite (fer) et un concentré d'ilménite (titane).**
- **L'apatite (phosphore), le titane et le fer de haute pureté figurent sur les listes des minéraux critiques du Québec et du Canada.**

Personnes qualifiées

La personne qualifiée, indépendante de l'émetteur, responsable de l'estimation des ressources minérales de la propriété Bégin-Lamarche, au sens du Règlement 43-101, est M. Antoine Yassa, géologue, de la firme P&E Mining Consultants Inc. M. Yassa a lu ce communiqué de presse et confirme que l'information scientifique et technique contenue dans ce communiqué de presse est exacte et conforme au Règlement 43-101.

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué a été révisée et approuvée par Gilles Laverdière, P.Geo. M. Laverdière est le géologue en chef de la société et une personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers ("Règlement 43-101").

À propos de First Phosphate Corp

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate («LFP»). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances qu'elle développe activement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, Chef des finances

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les plans de la société pour une intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines.

Ces énoncés et autres informations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter,

les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; les attentes en matière de revenus, de dépenses et d'opérations ; la Société disposant d'un fonds de roulement suffisant et ayant la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts immobiliers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et sur la Société ; estimations des coûts d'exploration minérale et de programmes d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; réglementation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux susceptibles d'affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et la poursuite de l'emploi par la Société du personnel clé.

Il ne peut y avoir aucune assurance que de tels énoncés se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de tels énoncés. Les facteurs importants qui pourraient entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : l'histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun profit ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance à l'égard du financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; aucun dividende ; des risques liés aux fluctuations éventuelles des revenus et des résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; une dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; des conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et matériaux ; les dangers de l'exploration minérale et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives par nature ; dépendance à l'égard de parties externes ; le titre de certaines propriétés minérales de la Société peut être contesté ou défectueux ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir un impact défavorable sur la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des produits de base ; dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire baisser le prix des actions de la Société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés à la demande du marché. Il ne peut y avoir aucune assurance qu'une quelconque opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, réalisée dans les délais et dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. De plus, la Société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être significatifs.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils doivent être soigneusement pris en considération, ils doivent être examinés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, sans limitation, la section "Facteurs de risque" du formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information ou les énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats non pas comme anticipés,

estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour une quelconque information prospective, sauf selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE PRESSE DES ETATS-UNIS OU AUX ETATS-UNIS



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/228372>